



D.2026.02.11.1.1.4

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Février 2026

**1– LIGNE C – LIGNE AERPORT – CONNEXION LIGNE B**

**1.1 -MARCHES - CONVENTIONS**

**1.1.4 – Ligne C : Marché M3 2025 02942 M – CONCEPTION, FOURNITURE ET INSTALLATION DES LIGNES DE CONTRÔLE POUR LA LIGNE C - Autorisation de signer le marché subséquent avec le groupement GUNNEBO ENTRANCE CONTROL / CEGELEC OCCITANIE TERTIAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le onze février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

|                                                    | PRÉSENTS       | POUVOIR                                 | ABSENT-EXCUSÉ |
|----------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------|---------------|
| <b>TOULOUSE METROPOLE</b>                          |                |                                         |               |
| ANDRÉ Gérard                                       | X              |                                         |               |
| BOLZAN Jean-Jacques                                | X (chapitre 7) | X (M. Carles : chapitres 1-2-3-4-5-6-8) |               |
| BRIAND Sacha                                       | X (chapitre 7) | X (M. Jop : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)    |               |
| CARLES Joseph                                      | X              |                                         |               |
| CARNEIRO Grégoire                                  | X              |                                         |               |
| CHOLLET François                                   | X              |                                         |               |
| GRASS Francis                                      | X              |                                         |               |
| JOP Serge                                          | X              |                                         |               |
| LATTES Jean-Michel                                 | X              |                                         |               |
| MOUDENC Jean-Luc                                   |                | X (M. Lattes)                           |               |
| OCHOA Nina                                         | X              |                                         |               |
| TERRAIL-NOVES Vincent                              | X              |                                         |               |
| TRAUTMANN Pierre                                   |                | X (Mme Ochoa)                           |               |
| TRAVAL-MICHELET Karine                             |                | X (M. André)                            |               |
| <b>SICOVAL</b>                                     |                |                                         |               |
| CHERUBIN Laurent                                   | X              |                                         |               |
| LUBAC Christophe                                   | X              |                                         |               |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE</b> |                |                                         |               |
| SEMPERBONI Patrice                                 | X              |                                         |               |
| <b>LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION</b>     |                |                                         |               |
| GUYOT Philippe                                     | X              |                                         |               |
| <b>LE MURETAIN AGGLO</b>                           |                |                                         |               |
| SUAUD Thierry                                      | X              |                                         |               |
| TERRISSE Jean-Marc                                 | X              |                                         |               |

## Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3<sup>ème</sup> ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie, la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3<sup>ème</sup> ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les ajustements de programme de l'opération.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3<sup>ème</sup> Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3<sup>ème</sup> ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2021.06.02.1.1.1 du 2 juin 2021, le Comité Syndical a approuvé les études d'Avant-projet de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro.
- Par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2022, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a délivré l'autorisation environnementale de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro et de la Ligne Aéroport Express.
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.1 du 8 février 2023, le Comité Syndical a approuvé la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération 3<sup>ème</sup> ligne de métro qui a été arrêtée à un montant de 3,151 milliards € HT (valeur janvier 2017).
- Par délibération n° D.2023.10.11.1.1.2 du 11 octobre 2023, le Comité Syndical a autorisé la signature du marché M3 2023 00429 M - Maîtrise d'œuvre Sous-systèmes Courants Faibles (CFA) avec l'entreprise EGIS RAIL
- Par délibération n° D.2024.12.11.5.6 du 11 décembre 2024, le Comité Syndical a approuvé la signature de la Convention constitutive d'un groupement de commandes entre Tisséo Ingénierie et Tisséo Voyageurs, constitué afin d'attribuer les accords-cadres pour la conception, la fourniture, l'installation et la maintenance de Distributeurs Automatiques de Titres (DAT) et de Portillons des projets « Ligne C », « LAE », « Connexion Ligne B » et réseau existant.
- Par délibération n° D.2026.02.11.1.1.3 du 11 février 2026, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a autorisé la signature de l'accord-cadre « Conception, fourniture, installation et maintenance des lignes de contrôles avec le groupement GUNNEBO ENTRANCE CONTROL / CEGELEC OCCITANIE TERTIAIRE pour un montant maximum de 16 000 000 € HT.

Dans le cadre de cet accord-cadre, lancé en groupement de commandes par Tisséo Ingénierie (coordonnateur du groupement), Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs, le marché subséquent a pour objet la conception, la fourniture et l'installation des lignes de contrôle pour le réseau de transport en commun Tisséo. Ce marché subséquent concerne la ligne C et il sera porté par Tisséo Ingénierie.

Cet accord-cadre couvre notamment les prestations suivantes :

- Etude, conception et qualification des équipements (réalisation de prototypes et séries répondant aux exigences définies par TISSEO et aux études et tests prévus dans le cadre du présent accord-cadre) ;
- Intégration des équipements billettiques fournis (valideurs billettique et valideurs open payment) ;
- Etude et réalisation de l'interface de contrôle et supervision des portillons avec les équipements valideurs selon les spécifications définies par TISSEO ;
- Fourniture, installation et mise en service des portillons, avec dépose de l'existant selon le cas ;
- Réversibilité dans certains cas.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 2 février 2026, donné un avis favorable à la passation du marché subséquent pour la ligne C avec le groupement GUNNEBO ENTRANCE CONTROL / CEGELEC OCCITANIE TERTIAIRE pour un montant d'offre de 3 060 409,00 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché subséquent n° M3 2025 02942 M « Conception, fourniture et installation des lignes de contrôles » avec le groupement GUNNEBO ENTRANCE CONTROL / CEGELEC OCCITANIE TERTIAIRE.

\*\*\*

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

**ARTICLE 1 :** AUTORISE Tisséo Ingénierie, coordonnateur du groupement de commandes, à signer avec le groupement GUNNEBO ENTRANCE CONTROL / CEGELEC OCCITANIE TERTIAIRE le marché subséquent concernant la conception, fourniture et l'installation des lignes de contrôle pour la ligne C.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE les dépenses correspondantes.

**ARTICLE 3 :** DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

**Jean-Michel LATTES**